



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 18 septembre 2025

Responsable de service : **DÉLIBÉRATION N° 01**
Sylvie Brecl

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Pierre CUCHET, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Jean-François RABEAU, Mme Agnès de BRUYN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVALT donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Frédérique COSTANTINI, donne procuration à M. Alain MORLIER
M. Patrick ROBIN donne procuration à M. Gérard-François BOURNET
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. le Maire
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA
M. Olivier CALIX donne procuration à M. Jacques GAREL
M. Vincent HEUSICOM donne procuration à Mme Hélène de SAINT-DO

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation	08/09/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

1. Présentation des décisions du Maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil municipal à déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

N° de la Décision	Objet de la décision
28_2025	Demande subvention pour la rénovation l'église
52_2025	Sélection de l'avocat conseil pour la sécurité juridique du système de captation d'image VIZZIA

53_2025	Décision d'agir en défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif - Affaire SAMZUN Vicky
54_2025	Dénonciation de la convention conclue entre la commune d'AYTRE et l'association la VERDINIÈRE
55_2025	Dénonciation de la convention conclue entre la commune d'AYTRE et ATELIERS DE L'AUNIS
56_2025	Décision d'attribution Lot 1 marché de réfection de voirie emprise la Jarne-Aytré
57_2025	Cession de seize bancs de l'église
58_2025	Demande de subvention pour la transformation de la maison du gardien en plateau multisports - Complexe sportif
59-2025	Demande de subvention pour l'aménagement du complexe sportif
60-2025	Don de livre à destination de la médiathèque municipale E. Triolet
61-2025	Don de livre à destination de la médiathèque municipale E. Triolet
66_2025	Abroge et remplace la décision d'attribution du marché des contrôles réglementaires - LOT 1
68_2025	Choix de l'avocat pour la défense de la commune dans le cadre de la contestation du SCOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

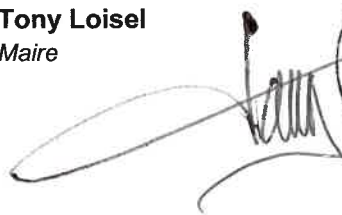
L'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe 01 : Décisions du Maire

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire




Marie-Christine MILLAUD
Secrétaire de séance



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITE
Sous le N° 017-211700281-2025-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.